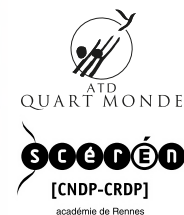


# Familles, école, grande pauvreté

## Quand parents et enseignants s'en mêlent



### FICHE DOCUMENTAIRE N° 6

## Vers l'École de la réussite de tous : des inégalités croissantes à une refondation de l'École

### Les inégalités à l'école, vues par le Conseil économique, social et environnemental en novembre 2011

#### Extraits du résumé de l'avis du CESE :

La modernisation du système éducatif entre 1960 et le milieu des années 1990 a accompagné de manière positive les transformations de l'économie et de la société et a contribué à améliorer les trajectoires sociales des populations moins favorisées. Cette évolution marque aujourd'hui le pas. De nombreuses situations d'échec se révèlent pendant la scolarité obligatoire et les inégalités de réussite sont très nettement corrélées aux inégalités sociales et culturelles des familles. Les résultats des élèves aux évaluations à l'entrée en cours préparatoire sont socialement très contrastés et les écarts se creusent encore dans la suite de la scolarité. En outre, la communication entre l'école et les parents d'élèves de milieu défavorisé est souvent très insuffisante voire difficile du fait de leur propre parcours scolaire et des appréhensions qu'ils nourrissent vis-à-vis d'une institution chargée de transmettre des savoirs qu'ils maîtrisent mal.

Des clivages territoriaux viennent aggraver ces inégalités et rendent leur traitement plus complexe. Ils affectent particulièrement les grandes agglomérations, comme la région parisienne, où les processus de ségrégation sociale et scolaire sont plus forts qu'ailleurs.

Or, l'élévation constante du niveau général des connaissances est un enjeu primordial pour les sociétés contemporaines vouées à une complexité croissante notamment dans le domaine des techniques. L'accès de tous à un bon niveau d'éducation est une condition de l'insertion économique mais aussi sociale et civique des individus.

La France affiche aujourd'hui une performance éducative décevante : si pour la moitié des élèves, le système éducatif fonctionne plutôt bien, en revanche la proportion d'élèves très faibles en fin de scolarité obligatoire y atteint 20 %, c'est-à-dire sensiblement plus que chez ses principaux partenaires. De surcroît cette situation s'est fortement dégradée depuis dix ans.

Notre système éducatif a donc cessé d'être un facteur de réduction des inégalités. Cette « panne » relativement récente a cependant des racines profondes, à savoir les hésitations et les incohérences de la démocratisation conduite dans le cadre d'un collège unique auquel doivent accéder tous les élèves issus de l'école primaire.

Le Conseil économique, social et environnemental tient à souligner l'urgence de renouer avec une véritable ambition éducative et un effort constant qui garantissent une augmentation effective et régulière du niveau d'éducation et de qualification de la population.

Xavier NAU

Professeur de philosophie, conseiller du groupe CFTD  
Rapporteur au CESE - [xavier.nau@lecese.fr](mailto:xavier.nau@lecese.fr)

Voir l'avis complet du CESE (106 pages) sur :

[http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2011/2011\\_09\\_inegalite\\_ecole.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2011/2011_09_inegalite_ecole.pdf)

## **Vers une refondation de l'École par une Loi d'orientation**

La Loi de refondation de l'École a été adoptée le 8 juillet 2013. Extraits de l'article 2 de la loi concernant les relations familles - École :

« Il [le service public de l'éducation] reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. »

« Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Il est prévu, dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués. »

« Elle [l'école] s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. [...] Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. »

« Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif, précisées par le ministre chargé de l'Éducation nationale. Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles. Il est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer. »

D'autres articles apportent aussi de vraies avancées, comme la formation des enseignants aux méthodes de pédagogie de la coopération et à la connaissance des familles qui ont les plus grandes difficultés dans la vie. Il est aussi écrit que les enseignants doivent associer les parents lorsque l'enfant doit être aidé en dehors de l'école. Le texte apporte aussi des précisions sur l'orientation des élèves au collège.

Texte de la Loi d'orientation pour la refondation de l'École accessible sur le site du *Journal officiel* :

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Des versions plus faciles à lire (c'est un texte de loi qui se réfère à d'autres textes, donc assez difficile à lire pour les non-initiés) seront sans doute diffusées sur le site du ministère de l'Éducation nationale, ainsi que des informations sur les modalités d'application :

<http://www.education.gouv.fr/cid72962/publication-de-la-loi-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole.html>